

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1er septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi premier septembre à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire.**

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, DELBE Teddy, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LARDIN Francis, LEMOINE Michaël, MAUSOLEO Corinne, MARTET Olivier, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SCHLEGEL Laëtitia, VAUTRIN Frédéric, SAUVANET-ARCHENT William.

Avaient donné procuration :

Madame Sarah CONCHERI avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Madame Jacqueline GENAY avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET, Madame Catherine MANGEOT avait donné procuration à Frédéric VAUTRIN, Madame Evelyne SASSETTI avait donné procuration à Monsieur Hervé LAHEURTE.

Était absent :

Monsieur Marc MEYER.

Absent excusé :

M. Michel GUTH.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 28 juin 2022.

Le compte rendu est approuvé à 23 voix pour et 3 abstentions.

01. Animation – Convention de remboursement feu d'artifice « Fête Nationale »

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention jointe avec la Commune de Damelevières. Cette convention a pour objet le remboursement de la moitié des frais du feu d'artifice organisé à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet.

Monsieur Olivier MARTET précise qu'une remise de 10% sera accordée par le prestataire à cause des dysfonctionnements qui ont eu lieu lors du tirage du feu d'artifice.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention jointe à l'unanimité.

02. Finances – Garantie d'emprunt OPH

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 133889 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations, pour la construction de 11 logements individuels Avenue Joliot Curie ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver les dispositions suivantes de garantie d'emprunt :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE BLAINVILLE SUR L'EAU accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 735 250 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 133889 constitué de 6 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 735 250 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Monsieur Olivier MARTET précise qu'il s'agit des logements situés dans l'allée des gentianes. Il s'agit des parcelles reprises par l'OPH que la société TERRALIA n'avait pas réussi à commercialiser.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à garantir les emprunts correspondants.

Monsieur MARTET informe ensuite les membres du Conseil Municipal que la dernière parcelle près du château d'eau est en cours de construction et que sur la dernière tranche, il y a déjà 6 ou 7 familles qui y habitent.

Monsieur Christian PILLER demande si la commune dispose de logements réservés. Monsieur MARTET lui répond par l'affirmative sans préciser la proportion et indique que ce sera de même sur le projet MMH en cours de construction.

03. CC3M – Transfert de compétence création et entretien d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Vu la délibération n° 099/2022 présentée par la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle relative au transfert de compétence entre l'EPCI et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour la création et l'entretien d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeable, Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ce transfert.

Après explication de Monsieur Olivier MARTET, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le transfert de compétence création et entretien d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables entre le pays du lunévillois et la communauté de communes.

Monsieur MARTET rappelle l'importance de développer les bornes de rechargement notamment dans les projets de construction. C'est d'ailleurs une incitation qui avait été faite dans le cadre du projet MMH mais qui n'a malheureusement pas été retenue dans le permis définitif.

04. Jeunesse – Convention de pilotage CTG

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'objectifs relative au pilotage enfance/jeunesse de la CTG.

Cette convention fait suite à la signature de la Convention Territoriale Globale qui remplace le CEJ conclu avec la Caf au 1^{er} janvier 2022.

La présente convention de pilotage a pour objet d'animer la démarche CTG et de mettre en œuvre les plans d'actions en prenant appui sur les postes de coordination existants dans le précédent CEJ du territoire.

Madame Nadia DORE explique que cette convention positionne des coordinateurs sur le territoire sachant que Blainville sur l'Eau et Damelevières ont déjà un poste de coordination, il s'agit de déterminer le temps de travail de chacun sur la coordination CTG. Cela répond à un objectif d'amélioration de la cohérence des actions enfance et jeunesse sur le territoire de la CC3M.

Elle est conclue du 01/01/2023 au 31/12/2025.

Après explication de Madame Nadia DORE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de pilotage CTG à l'unanimité.

05. Ressources Humaines – Convention de partenariat médecine professionnelle et préventive

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention jointe relative à la médecine professionnelle et préventive avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des services concourant à la mission de médecine professionnelle et préventive proposée par le pôle Santé Prévention du CDG54.

Elle est conclue pour une durée allant du jour de sa signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur LAHEURTE explique qu'il s'agit d'un renouvellement de cette convention qui a pour objet le suivi médical des agents qui peut aller de l'étude du poste de travail jusqu'à la prévention.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la médecine professionnelle et préventive avec le centre de gestion.

06. Urbanisme – Vente d'une parcelle communale sur la ZA du Douaire

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à céder à l'entreprise ROLLIN une bande de terrain d'une largeur de 10 mètres, située le long de l'entreprise Répar Vinyl, à l'intérieur de la parcelle communale sur laquelle est situé le stockage de sel. Il est convenu que l'entreprise ROLLIN prenne à sa charge l'évacuation des déblais qui s'y trouvent ainsi que le bornage.

Le prix de vente est fixé à 15 euros le m².

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une demande de la scierie ROLLIN, en cours d'extension, avant reprise par un des membres de la famille. Cette extension est nécessaire suite à l'investissement d'une seconde scie automatique, ce qui les amène à revoir le parc de stockage et l'accès par les grumiers n'est plus possible par le passage actuel.

Les représentants de la scierie ROLLIN souhaitent acquérir une bande de terrain de 10 mètres linéaires à l'endroit du stockage à sel. Cela permettra à cette entreprise de maintenir et développer son activité.

Monsieur PILLER demande la surface totale de la parcelle. Monsieur MARTET lui répond que la parcelle fait environ 200 m².

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à vendre cette parcelle à la scierie ROLLIN pour un prix de 15€/m².

07. Ressources Humaines – Modification ouverture de poste

Par délibération en date du 28 juin dernier, les membres du Conseil Municipal avaient autorisé Monsieur le Maire à ouvrir un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35h heures hebdomadaires à compter du 15 septembre 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ouvrir ce poste au 05 septembre 2022 au lieu du 15 septembre 2022.

Après explication de M. Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

08. Informations et questions diverses

✓ **Informations :**

Monsieur le maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que la commune a eu l'opportunité de bénéficier d'une formation par alternance BPJEPS (le coût si la commune était l'employeur s'élevait à 750 €/an, si c'est une association le reste à charge serait de 50 euros/mois). Aussi Monsieur le Maire remercie le Président de l'ACBD Omnisports d'avoir accepté d'embaucher ce jeune du territoire et de le mettre à disposition de la Commune à raison de 21 heures par semaine.

Il sera en charge de travailler sur la politique sportive de la commune et sur le sport santé entre autre.

L'accompagnement technique sera assuré par Monsieur Julien CAMBAZARD, coordinateur Jeunesse. Il développera les animations sportives dans le cadre des accueils périscolaires.

Il devra mettre en place des stages multisports pendant les vacances scolaires et développer les activités sportives pour tous. Monsieur le Maire précise que la Commune compensera sous forme de subvention le reste à charge des 50 euros mensuels à l'ACBD Omnisports.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le territoire de la CC3M bénéficie à nouveau du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dès l'année prochaine. Il rappelle que ce fond est affecté à l'intercommunalité qui est chargée de la répartir entre les communes membres selon un principe de répartition voté lors du mandat précédent. La Commune de Blainville, pour raisons démographiques et l'effort fiscal réalisé, fait un bonus de 62 590,00.

Or, le Président de la Communauté de Communes souhaite proposer de créer une taxe de 10 à 15% sur ce que vont toucher les communes, sauf minorité de blocage. Monsieur MARTET indique qu'il s'est exprimé contre cette proposition à l'occasion de la dernière réunion des Vice-Présidents. En effet, la commune fait face elle aussi à des difficultés de fonctionnement et a besoin de la totalité de cette somme. Monsieur MARTET s'oppose fermement à la création d'une nouvelle taxe qui créerait un précédent et ne réglerait pas les problèmes d'équité entre les communes. Il précise qu'il 1/3 des élus qui s'y opposent pour qu'elle ne soit pas adoptée.

La Commune a été récemment labellisée Ville Active et Sportive. Monsieur le maire remercie toutes les personnes qui ont œuvrées à cette reconnaissance à savoir Julien CAMBAZARD, Lisa SCHON, Michel GUTH et la détermination de Michaël LEMOINE.

Monsieur le Maire se félicite pour les distinctions déjà reçues par la commune : label Terre de Jeux et PVD.

L'objectif de la commune est de travailler avec les associations sportives du territoire sur des projets structurants. En effet, les infrastructures existantes ne sont plus en capacité d'offrir des créneaux supplémentaires. La commune souhaite développer le sport santé et des pratiques innovantes comme le design sportif (pratiques libres sans licence).

✓ **Remerciements :**

Les associations suivantes remercient la commune pour l'attribution de subvention et la participation de la commune :

- Association l'Entre Deux Eaux
- L'Etablissement français du Sang
- Le SSIAD
- La Croix Rouge Française.

M. et Mme TRESOR remercient la commune pour l'organisation du voyage des aînés.

✓ **Animations :**

03/09 : Journée des associations de 14h à 18h à la MFC avec inauguration à 13h15. Cette année présence des structures municipales (Ecole de Musique, médiathèque, ludothèque, périscolaires),

24/09 : atelier création pop up à la médiathèque,

24 et 25/09 : la Compagnie Brouniak clôt sa résidence de trois années sur le territoire de la CC3M à l'entre deux eaux avec le festival d'Hôtes à Hôtes. L'entrée est gratuite, il faut faire don d'un son,

01/10 : accueil des nouveaux habitants,

07/10 : concert délocalisé du festival NJP à la MFC.

21/09 : sortie des Aînés aux salines royales à Dieuze. Départ 13h15 retour vers 18h, inscription au CCAS.

04/09 : A Vos Baskets en partenariat avec l'association graine de héros qui aide familles des grands prématurés. Départ et arrivée à la carrière avec animations, chapiteau, tables et barbecue à disposition,

21/10 : marche et course semi nocturne dans le cadre d'octobre rose (départ et retour au lavoir).

30/10 : HalloweekIden à la zone de loisirs de Damelevières.

14, 15 et 16/10 : Jour de la Nuit avec conférence débat sur l'extinction volontaire de l'éclairage public en présence du Syndicat Départemental de l'Eclairage (SDE), le Pays du lunévillois (PETR) et la gendarmerie. Afin de sensibiliser sur la problématique de l'éclairage (enjeu environnemental, de sécurité et économique), une consultation citoyenne sur l'extinction de l'éclairage public sera organisée.

L'éclairage sera éteint du vendredi au lundi matin, des animations seront proposées avec l'appui de l'association O Rendez-Vous des Voisins (marches nocturnes, marches contées, observation des étoiles...).

Monsieur Christian PILLER demande la parole afin de rendre hommage à Madame Francine ROYER, ancienne conseillère municipale, bénévole, membre du CCAS, décédée récemment.

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite mettre en place un groupe de travail à destination des associations sur la transition écologique. La commune est aussi touchée de plein fouet par l'augmentation des coûts de fonctionnement, ceux-ci ne sont plus acceptables, et afin de ne pas diminuer les activités, les associations utilisatrices des locaux municipaux vont devoir s'adapter. Une étude sur l'occupation des salles sera menée et des moyens seront mis en œuvre pour regrouper ou déplacer (temps et lieu) les activités. La commune a déjà fait beaucoup d'effort sur les économies de fonctionnement, elle saisit également toutes les opportunités subventionnées en investissement (ex : éclairage public, isolation des combles et des caves, il reste les façades et les ouvrants des bâtiments à rénover).

Michaël LEMOINE informe que des poubelles en forme de panier de basket ont été installées aux abords des écoles et des enceintes sportives afin d'inciter les enfants à mettre plus facilement les déchets dans les poubelles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET